

**Conseil d'administration  
du Centre de services scolaire  
Marguerite-Bourgeoys**

**Séance ordinaire  
27 août 2024  
À 19H00**

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le 27 août 2024 à 19 h 00 à la salle Diane-Lamarche-Venne du siège social, situé au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, à Saint-Laurent.

Sont présents :

- Anne Hortense Ebena
- Caroline Trudel
- Christian Ruel
- Frédéric L'Hérault
- Ghislain Laporte
- Jean-Denis Constantin
- Jean-Philippe Blanchette, président
- Jérôme Pépin
- Marie-Claude Vigneault
- Michel Turcotte
- Maryam Seyfaee
- Naouel Magherbi
- Romain Nanta
- Yu Cai Tian (à distance)

Tous membres du Conseil d'administration formant quorum

Était absente : Dalia Ramy, vice-présidente

Participent également à la séance : Paul St-Onge, Directeur général par intérim  
Me Marie-Josée Villeneuve, Secrétaire générale et DGA  
Chantal Barhoum, membre du personnel d'encadrement

Sont également présents :

- Alain Lavoie, DGA
- Éric Lauzon, DGA
- Danielle Roberge, DGA
- Stéphanie Lapointe, DGA
- Chrystine Loriaux, directrice Bureau des communications
- François Medzalabenleth, directeur FGA
- Ian Fortin, directeur FP
- Jean-François Chalut, directeur SRM
- Marie-Hélène Lambert, Secrétaire générale adjointe
- Nathalie Provost, directrice SOSTS
- Nelly Admo, directrice SRH
- Annie Godin, directrice adjointe SRH
- Charles Picotte-Amyot, coordonnateur SRH
- Louise Séguin, régisseuse DG

Najia Belhachemi, régisseuse SAJC  
Mélanie Simard, régisseuse Bureau des communications

---

## Ouverture de la séance

Monsieur Jean-Philippe Blanchette déclare la séance ouverte.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Après avoir déplacé le point 5.1.1. « Résiliation d'engagement (confidentiel) » en 10. Questions diverses. Le dossier sera traité à huis clos.

**CA24/25-08-001**

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

## 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2024.

2.1 Suivi au procès-verbal

## 3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

## 4. SERVICES ÉDUCATIFS

## 5. SERVICES ADMINISTRATIFS

5.1 Ressources humaines

5.2 Ressources financières

5.3 Ressources informatiques

5.4 Ressources matérielles

5.4.1 École primaire Sainte-Geneviève-Sud - Réfection majeure - Octroi du contrat de construction

5.5 Gestion contractuelle et approvisionnements

5.6 Organisation scolaire

5.7 Transport

5.8 Affaires juridiques et corporatives

## 6. SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

- 6.1 Dépôt des déclarations d'intérêts des administrateurs - Confidentiel
- 6.2 Désignation des membres aux comités de travail du conseil d'administration
- 6.3 Désignation des membres au comité consultatif de transport
- 6.4 Désignation d'un membre et d'un membre substitut pour siéger au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

## **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

## **8. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**

## **9. GÉNÉRALITÉ**

- 9.1 Information de la présidence
  - 9.1.1. Mot des présidences de comité de travail et du délégué du CGTSIM
- 9.2 Information de la direction générale

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

- 5.1.1. Résiliation d'engagement (confidentiel) - Huis Clos

## **11. HUIS-CLOS - MEMBRES DU CA**

## **12. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **PROPOSITION ADOPTÉE.**

## **2. Dispense de lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2024**

**CA24/25-08-002**

**ATTENDU** l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2024 a été remis au Conseil d'administration le mardi 20 août 2024 ;

**Il est résolu à l'unanimité :**

De dispenser la secrétaire générale de faire lecture de ce procès-verbal et d'en approuver le texte.

### **PROPOSITION ADOPTÉE**

## Suivi au procès-verbal

Les membres du Conseil d'administration n'ont rien de particulier à signaler.

### 3. Période de questions du public

Il n'y a pas de question du public.

#### 5.4.1. École primaire Sainte-Geneviève Sud – Réfection Majeure – Octroi du contrat de construction

M. Ruel s'interroge sur la manière de gérer les dépassements de coûts. M. Chalut répond que tout dépend de la mesure à utiliser. Pour les dépenses liées au maintien des bâtiments, elles sont couvertes par le budget du CSSMB prévu à cet effet, alors que pour les projets inscrits au Plan québécois des infrastructures, il est nécessaire de demander des allocations supplémentaires pour absorber les dépassements.

**CA24/25-08-003**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte rendu de l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions
- C) Plan de zonage de travaux

**ATTENDU QU'**en date du 23 mai 2024, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir les services d'un entrepreneur qui réalisera les travaux de Réfection majeure à l'école primaire Sainte-Geneviève Sud;

**ATTENDU QUE** l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

**ATTENDU** l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements, afin de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

**ATTENDU QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est Construction Irénée Paquet & Fils inc., pour un montant de 18 404 213,32 \$ (toutes taxes exclues);

**ATTENDU** la recommandation de la direction du service des ressources matérielles et de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification;

**Il est résolu à l'unanimité :**

D'octroyer le contrat de construction à Construction Irénée Paquet & Fils inc., pour un montant total de 18 404 213,32 \$ (toutes taxes exclues), relativement à la Réfection majeure à l'école primaire Sainte-Geneviève Sud.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**6.1 Dépôt des déclarations d'intérêts des administrateurs - Confidentiel**

Le Conseil d'administration prend acte des documents déposés.

**6.2. Désignation des membres aux comités de travail du conseil d'administration**

**CA24/25-08-004**

Documents déposés :

A) Sommaire

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'administration doit instituer trois comités de travail soit:

- Un comité de gouvernance et d'éthique
- Un comité de vérification
- Un comité des ressources humaines;

**ATTENDU QUE** le Conseil d'administration a institué par la résolution CA20/21-11-024 un comité des services éducatifs dédié à l'étude des questions de nature éducative ;

**ATTENDU QUE** le mandat des membres des comités de travail sera d'une année ;

**ATTENDU QUE** les membres des comités doivent avoir de l'expérience, des connaissances ou un intérêt marqué pour les mandats des comités où ils siègent ;

**ATTENDU QUE** de l'information sur le fonctionnement des comités a été donnée aux membres avant la constitution des comités afin de leur permettre de bien comprendre le rôle de ces derniers ;

**ATTENDU QUE** les membres intéressés à faire partie d'un comité ont eu l'occasion de faire valoir leur candidature ;

**Il est résolu à l'unanimité :**

De nommer les membres suivants pour faire partie de chacun des comités :

**Comité de vérification et organisation scolaire :**

- Caroline Trudel
- Dalia Ramy
- Ghislain Laporte
- Jean-Denis Constantin
- Jérôme Pépin
- Chantal Barhoum, membre non-votant

**Comité de gouvernance et d'éthique :**

- Anne Hortense Ebena
- Caroline Trudel
- Christian Ruel
- Romain Nanta
- Yu Cai Tian

**Comité des ressources humaines :**

- Anne Hortense Ebena
- Ghislain Laporte
- Michel Turcotte
- Maryam Seyfaee
- Romain Nanta
- Chantal Barhoum, membre non-votant

**Comité des services éducatifs :**

- Jérôme Pépin
- Marie-Claude Vigneault
- Michel Turcotte
- Maryam Seyfaee
- Naouel Magherbi

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**6.3 Désignation des membres au comité consultatif de transport**

Document déposé :

A) Extrait du *Règlement sur le transport des élèves* – art. 2 à 12

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque centre de services scolaire qui organise le transport de ses élèves doit former un comité consultatif de transport ;

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur le transport des élèves* prévoit que ce comité doit être formé notamment de deux membres du Conseil d'administration ;

**ATTENDU QUE** le mandat et le fonctionnement de ce comité sont prévus aux articles 2 à 12 de ce Règlement ;

**ATTENDU QUE** les membres intéressés à faire partie de ce comité ont eu l'occasion de faire valoir leur candidature ;

**Il est résolu à l'unanimité :**

De nommer les membres suivants pour faire partie du comité consultatif de transport :

- Anne Hortense Ebena
- Marie-Claude Vigneault

**PROPOSITION ADOPTÉE**

**6.4 Désignation d'un membre et d'un membre substitut pour siéger au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal**

**CA24/25-08-006**

Documents déposés :

- A) Articles 402 et 403 de la *Loi sur l'instruction publique*
- B) Calendrier des séances

**ATTENDU QUE** l'article 402 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque Centre de services scolaire désigne un membre parmi ses membres siégeant à titre de parent ou à titre de membre de la communauté pour siéger au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM) ;

**ATTENDU QUE** l'article 403 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'un Centre de services scolaire peut désigner un autre de ses membres comme substitut pour siéger et voter à la place du membre désigné lorsque celui-ci est empêché de participer à une séance ;

**ATTENDU QUE** les membres intéressés à siéger au CGTSIM ont eu l'occasion de faire valoir leur intérêt ;

**Il est résolu à l'unanimité :**

De désigner M. Yu Cai Tian comme délégué au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.

De désigner M. Christian Ruel comme substitut du délégué au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.

**PROPOSITION ADOPTÉE**

**9.1 Information de la présidence**

M. Blanchette mentionne qu'il a assisté au colloque de la rentrée du CSSMB le 16 août dernier. Il souligne avoir retenu l'enthousiasme et l'énergie des gestionnaires pour entamer la nouvelle année scolaire. Une capsule récapitulative de l'année scolaire précédente a été présentée, montrant tout le travail réalisé par le personnel du centre de services. Il a également trouvé la conférence de Mme Sophie Brochu très intéressante et inspirante.

**9.1.1. Mot des présidences de comité de travail et du délégué du CGTSIM**

M. Laporte, président du comité de vérification et d'organisation scolaire, indique qu'au cours de la première réunion du comité, des explications ont été fournies sur l'avancement de la préparation du budget, qui sera présenté lors de la séance du 24 septembre.

**9.2 Information de la direction générale**

M. St-Onge revient sur le colloque de la rentrée, mettant en avant la présentation de Mme Brochu qui était parfaitement alignée avec le message de valeurs de l'organisation.

Globalement, la rentrée se passe bien, les élèves sont attendus dès demain. Bien que le centre de services ait dû gérer des chantiers dans 64 établissements, la majorité des écoles ont réussi leur rentrée, à l'exception de l'édifice Elm de l'école John F. Kennedy, où des travaux restent à achever. La rentrée y a été reportée de deux jours. Des travaux d'urgence et d'envergure ont par ailleurs dû être réalisés à l'édifice Émile-Legault de l'école Saint-Laurent, à la suite des importantes inondations survenues en juillet et août. La rentrée a quand même pu se faire au moment prévu.

Actuellement, le Centre de services fait face à un manque d'environ 4% du personnel, avec 168 postes d'enseignants à pourvoir ainsi que quelques postes de professionnels et de soutien. Il est important de noter qu'il ne s'agit pas tous de postes à temps complet et qu'actuellement, aucun bris de service n'est vécu en classe.

Les cours d'été se sont bien déroulés, tout comme les camps pédagogiques pour nos enseignants sans brevet. Le CSSMB a déjà commencé à accompagner les nouveaux membres du personnel.

1 700 inscriptions ont eu lieu cet été. On note toutefois plusieurs départs d'élèves. À ce jour, le CSSMB compte 470 élèves inscrits de moins au primaire par rapport à juin, mais une augmentation de 450 élèves inscrits au secondaire. Les chiffres continuent toutefois de bouger en fonction des inscriptions et des départs.

Depuis l'année dernière, le CSSMB offre la carte Opus gratuitement à 4 500 élèves éligibles et ce service continue.

Les cinq organisations scolaires de Montréal ont également lancé une offensive médiatique pour mettre en lumière les efforts déployés en préparation de la rentrée scolaire.

**Huis clos**

**CA24/25-08-007**

ADVENANT 19h31, les membres du Conseil d'administration décrètent la tenue d'un huis clos.

### **PROPOSITION ADOPTÉE**

En plus du Directeur général, sont invités à rester la direction générale adjointe et la direction de l'établissement concerné, la Secrétaire générale, la Secrétaire générale adjointe, la direction, la direction adjointe et le coordonnateur du service des Ressources humaines.

Conformément au Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie, Mme Magherbi quitte pour toute la durée du huis clos.

Le travailleur et ses représentants syndicaux sont présents pour faire leurs représentations et quittent à 20h18, au moment des délibérations.

**Retour en séance délibérante**

**CA24/25-08-008**

ADVENANT 21h, les membres du Conseil d'administration reviennent en séance délibérante, en huis clos partiel, afin de permettre au travailleur et à ses représentants d'assister à la prise de décision.

**PROPOSITION ADOPTÉE**

### 5.1.1 Résiliation d'engagement (confidentiel)

CA24/25-08-009

Documents déposés :

- A) Lettre de suspension pour fins d'enquête datée du 26 février 2024 adressée à [REDACTED]
- B) Lettre de convocation datée du 6 juin 2024 adressée à [REDACTED];
- C) Document du 19 juin 2024 de madame Nelly Admo, directrice du Service des ressources humaines présenté à monsieur Paul St-Onge, directeur général;
- D) Lettre de suspension sans traitement datée du 20 juin 2024 adressée à [REDACTED].;
- E) Lettre d'intention de résiliation d'engagement datée du 20 juin 2024 adressée à [REDACTED].;
- F) Lettre de convocation à la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 9 juillet 2024 datée du 3 juillet 2024 adressée au [REDACTED];
- G) Lettre de convocation amendée à la séance du Conseil d'administration du 27 août 2024 datée du 20 août 2024 adressée au [REDACTED].

**ATTENDU** l'enquête menée par le Service des ressources humaines concernant [REDACTED]. ;

**ATTENDU QUE** [REDACTED]. et son syndicat ont été avisés officiellement le 20 juin 2024 de l'intention du Centre de services scolaire de procéder à la résiliation de l'engagement;

**ATTENDU** les éléments de l'enquête présentés par le Service des ressources humaines au Conseil d'administration, lesquels éléments sont explicités dans le document du 19 juin 2024 présenté au directeur général et déposé au soutien de la présente résolution ;

**ATTENDU QUE** le syndicat et [REDACTED]. ont pu se faire entendre ;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale ;

**ATTENDU QUE** le Conseil d'administration a procédé à de mûres délibérations ;

**Il est résolu à l'unanimité :**

De résilier l'engagement de [REDACTED]. pour les motifs explicités dans les documents déposés au soutien de la présente résolution pour valoir comme si au long récité, lesquels documents doivent demeurer confidentiels puisqu'ils font état de renseignements personnels et confidentiels ;

De mandater le Service des ressources humaines pour aviser [REDACTED] de la présente décision, selon les dispositions et dans le respect des délais prévus à la convention collective.

**PROPOSITION ADOPTÉE**

**Huis Clos**

**CA24/25-08-010**

ADVENANT 21h02, les membres du Conseil d'administration décrètent la tenue du huis clos du conseil.

**PROPOSITION ADOPTÉE**

Sont invités à rester, les membres du Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 32.

---

Secrétaire générale

---

Président